



Opération énergie -20 % à l'entreprise Lemaux

L'énergie est aujourd'hui un enjeu économique important, y compris pour les entreprises, pour qui la maîtrise des consommations devient synonyme de gain de compétitivité et de marge nette.

La chambre de commerce et d'industrie de Cherbourg Cotentin, la Communauté urbaine de Cherbourg et le Syndicat mixte du Cotentin, en partenariat avec l'Ademe-Région, souhaitent inciter les entreprises à rechercher les sources potentielles d'économie d'énergie. Initiée en 2014, l'opération énergie -20 % a d'ores et déjà permis d'accompagner douze entreprises locales. C'est dans les locaux de l'entreprise Lemaux de Bricqueboscq, dirigée depuis ans par Patrice Petitpas, qu'elles se sont rencontrées pour échanger sur leur démarche d'économie d'énergies.

Patrice Petitpas a d'abord présenté son entreprise familiale et a expliqué sa démarche de réduction énergétique. **« Nous avons commencé par un diagnostic énergétique avec la société A', aussi bien dans le process que dans le chauffage. L'aspiration, qui représente 25 % de la consommation électrique, n'a pu être modifiée à cause des normes. Nous devons donc conserver le système actuel. D'autres pistes comme l'isolation, le chauffage, l'éclairage et l'informatique ont été étudiées. Dans le même temps, nous avons observé que le parc automobile de l'entreprise, composé de vieux diesels était pénalisant, le renouvellement progressif s'est révélé indispensable. De nombreux petits détails peuvent être améliorés, nous devons sensibiliser les salariés. »**

Les représentants des entreprises présents à cette journée d'échanges ont ensuite posé grand nombre de questions sur la démarche à suivre pour bénéficier des avantages de l'opération.

Les entreprises intéressées par cette opération sont invitées à contacter la CCI Cherbourg Cotentin pour exposer leur projet. Un comité de pilotage constitué de l'Ademe, la Région, la CCI CC, le SMC et la CUC examine les candidatures. Les entreprises sélectionnées doivent déposer un dossier de demande de subvention avant le 18 mai.

Contact, Coralie Simon, conseillère aménagement du territoire à la CCI. Tél. 02 33 23 32 22. Courriel csimon@cherbourg-cotentin.cci.fr ■

